



Forum Participatif sur le Handicap du 29 Janvier 2007

à Charlieu (42), Salle du Conseil

*Savoir parler a toujours été savoir se taire, savoir qu'il ne faut pas toujours parler.
(Octavio Paz)*

Compte-rendu rédigé par Dana Lang-Janin

La mairie de Charlieu nous ouvre ses larges portes, de bas en haut des étages. Elle nous permet une accessibilité sans faille. Un ascenseur nous conduit vers la très belle salle du Conseil, au papier tissu rouge, devant une grande table ronde aux chaises assorties à un beau meuble rustique et simple. Nous nous y sentons bien.

Sont excusés : Martine Schmuck, pédiatre, Adjointe aux affaires sociales de Riorges, Jean T de St Etienne.

Sont présents : Armand A, Roger C, Charles G, Pierre J, Marie-Agnès J, Louis P, Michel T, Bruno V, Maurice Janin, membre de Désirs d'Avenir, chargé de l'Architecture/ Environnement/ Urbanisme sur la 6^{ème} circonscription, Dana Lang-Janin représentant les Comités de Désirs d'Avenir et la Campagne de Ségolène Royal sur la 6^{ème} circonscription, participante aux travaux de la Commission Nationale sur le Handicap, Jean-Marc Sarnin, secrétaire de section et élu de Belmont de la Loire, Dominique Fruleux, élue régionale et candidate sur la 6^{ème} circonscription de la Loire, Jean-Paul Thorat, maire de Pouilly sous Charlieu et enseignant, d'autres personnes de Pouilly-sous-Charlieu, Charlieu et sa région.

Dana introduit le débat par la position de Ségolène Royal, son invitation à nous réunir dans des forums participatifs afin que la parole soit donnée aux participants, qu'elle soit collectée et renvoyée à Paris dans ses instances pour établir une politique JUSTE et notamment à La Commission Nationale du Handicap où tout sera débattu et remis dans ses mains. Elle axe le débat plutôt sur l'emploi, les conditions de travail, les revenus, la retraite.

Maurice fait ressortir l'intérêt, le sérieux, mêlé au grave, des deux précédents débats. L'interrogation inquiète de chacun de voir aboutir leurs attentes et leurs espoirs dans un changement radical de politique envers les personnes en situation de handicap.

Un participant : Est-ce que vous incluez le vieillissement dans le statut du handicapé, car avec le vieillissement survient aussi le handicap ?

Les questions s'engagent autour de :

- * La décentralisation et ses retombées sur l'APAH (Allocation Personnalisée pour l'Adulte Handicapé). L'APAH et après ?
- * Le maintien à domicile pour la personne vieillissante puis handicapée.
- * Est-ce qu'elle va continuer dans cette prise en compte car le vieillissement de la population devient important.
- * Cela varie selon les départements, la Loire n'a pas mal avancé sur ce plan là. Ça coûte cher et tout le monde se plaint.
- * Quel plan financier pour continuer ces actions.
- * Actuellement, à la MDPH, le Président du Centre d'Amélioration du logement connaît le problème du handicap. L'aménagement de la ville c'est important à Roanne, le centre ville a été adapté. Afin de pouvoir vivre en accessibilité, Bourg-en-Bresse a mené un projet pilote à ce sujet. Les personnes handicapées ont droit à la ville.

Roger Chatelard (Président d'une Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH))

- faire le lien avec la (dépendance).
- Personnes âgées avec l'APAH et les handicapés avec l'Allocation de Prestation de Compensation du Handicap (l'APCH).
- Si on veut être à la hauteur des besoins, c'est le 5^{ème} risque (le vieillissement), la sécurité sociale gère la vieillesse et les accidents du travail, il vaudrait mieux le 5^{ème} risque (Prestation de dépendance qui rejoindrait l'APAH).
- Pour en avoir discuté avec les élus, cette idée n'avance guère auprès des décideurs.
- La journée de solidarité ne va pas répondre à ce problème.
- Loi 2005, projet ambitieux mais pas les moyens.
- Revendications en terme de moyens et il ne faut pas dire handicapé mais personne handicapée !

Dana oppose le terme de personne en situation de handicap, mais le terme déficience est, lui aussi, impropre, quant-il convient de dire déficit auditif ou déficit visuel.

Elle rappelle qu'il y a tout de même un écart entre la personne vieillissante et la personne en situation de handicap, tout comme la maladie évolutive qui peut mener à un handicap est gérée par la médecine.

Maurice parle de l'accessibilité au logement, nouveaux logements HQE en cours d'étude et en parallèle à ces normes, il faut impérativement imposer des douches à l'italienne à la place des baignoires, des portes d'entrée à 1 mètre de large et la circulation intérieure en 90 cm, la hauteur des interrupteurs à niveau, ce qui permettrait l'accès de toutes personnes handicapées dans tous les logements, et ascenseur aux dimensions suivant le nombre d'étages ou réserver les rez-de-chaussée.

Questions : Des escaliers partout dans le collectif, et dans les locaux anciens !

Maurice : Dire ça aux architectes ! Cela se corrige par des rampes ! Ils devraient passer un mois dans un fauteuil, car même avec leurs normes, un fauteuil ne passe pas ! Quant à la construction de bâtiments ou de restauration de l'ancien, si l'on veut que cela soit incitatif, il faut une baisse de la TVA, même pour les personnes handicapées qui font refaire leur appartement.

Constats et questions :

Sur le logement Roannais, il existe une vingtaine de logements par rapport au vieillissement des personnes, pour le handicap, il faudrait ramener tout à la hauteur des personnes.

- * Les gens ne sont pas renseignés sur les possibilités de transformation de l'habitat.
- * La solidarité nationale est-elle importante ?
- * La MDPH ne fonctionne pas dans la Loire. Les dossiers traités avec 3/ 4mois de retard sont passés à 6/ 8mois de retard.
- * L'Etat est responsable.
- * Il faut rendre obligatoire l'accessibilité.
- * Dans les constructions neuves c'est obligatoire mais pas toujours réalisé ou bien fait.
- * Les logements sont souvent accessibles dans les halls, mais ensuite il est impossible de vivre chez soi avec un fauteuil.
- * La loi n'est rien si elle n'est pas appliquée.

Dana : Il est indispensable d'avoir une personne en situation de handicap avec un sourd et un aveugle pour construire et équiper des logements et des chaussées adaptées, intelligemment. Mais en plus du parcours du combattant que cela représente pour la personne en situation, cela devient un chemin de croix dans le labyrinthe, le dédale des chemins à parcourir pour établir des dossiers, car la personne ne sait plus où, ni vers qui aller, où s'adresser, quand on change les services, trop de sigles qui changent sans arrêt, trop d'associations gestionnaires, trop de personnes qui ne savent pas, les assistantes sociales ne connaissent pas les différents handicaps, mais comment le peuvent-elles quand les médecins ne savent pas eux-mêmes ? Il semble que tout soit fait pour décourager la personne et si elle abandonne faute de forces, c'est toujours ça qui ne sera pas versé et restera dans les caisses !

Car, il faut bien le reconnaître, il y a des sous pour payer tous ces personnels, mais rien pour la personne handicapée qui crève seule dans son coin !

Participants :

- * Caisse Nationale de solidarité = caisse de charité !
- * Dans la Loire, la MDPH tarde à se mettre en place avec 4 directeurs !
- * MDPH Roanne ne fonctionne pas ou trop lentement !
- * Le guichet unique existe ?
- * Les grandes fédérations de défense pour les personnes handicapées réclament 80 à 85 % du SMIC.
- * Le débat lève de bonnes idées mais se heurte toujours au financement !

Dominique Fruleux :

Ces débats ont le mérite de faire réfléchir et de préparer les esprits à un autre mode de financement.

Une journée de congé ? Insuffisant, car il correspond aussi pour le vieillissement des personnes. Les médias ne cessent de nous bassiner avec la hausse de la natalité qui paiera les retraites et on en est toujours à penser : l'homme au travail financera la protection sociale !

Il faut y arriver ...ce n'est plus sur l'homme au travail...oui, et ça remet en cause le paritarisme.

On en est pas du tout à voir disparaître le paritarisme parce qu'on aurait un autre financement, et ce qu'a fait Rocard avec la CSG doit se généraliser ! Est-ce que c'est la CSG qui a l'avantage de toucher l'ensemble des revenus qu'il faut mettre en place en sachant qu'il y aura un petit problème avec le bouclier fiscal à 50 % qui va jouer, et ça fera plus rien sur l'ensemble des revenus, parce qu'avec les impôts locaux dépensés avoir une imposition du revenu du travail ?

Les allemands ont eu autre chose, voir les injustices que cela génèrent, ils ont mis sur la consommation, la TVA ! L'impôt indirect est injuste. Les citoyens peuvent dire : ce n'est pas en nous bassinant sur la natalité...on produit des richesses sans être derrière la machine !

Le prélèvement sur les revenus du travail cela renchérit les coût du travail. La CSG bon système pas développé jusqu'au bout, avec ça on peut tout payer ! Fonds global alimenté de façon globale.

Il ne faut pas espérer une baisse de nos prélèvements sociaux, les dépenses sociales vont augmenter mais trouver un financement sur la valeur ajoutée sur la production.

Dana : Dans ce cas, on va continuer à fonctionner comme la droite. Moi, je pense qu'il faut mettre tout à plat et trouver les ressources, les moyens. Bonté, il y a des patrons Lyonnais qui touchent un salaire de 600 SMIC et plus, par mois ! (*Et le Président de la République 2700 SMIC par mois tous frais payé avec 900 personnes pour le servir !!! Dans quel siècle sommes-nous !!!*). Il va falloir toucher là où il y a des sous et arrêter de prélever sur le petit monde !

Pierre : Il faut être clair, la santé, les personnes handicapées, personne ne doit rester sur le bord de la route. On me dit : des hôpitaux qui fonctionnent bien, je dirai c'est essentiel. On veut que les personnes âgées soient accompagnées et puissent bien vivre. Bon, mais il faut pas se tromper ça coûte. Le problème c'est les choix, alors nous qu'est-ce qu'on propose ?

Pour le financement, on propose de faire payer les handicapés qui ont moins de 700 €, non en dessous, est-ce possible ?

Où est la solidarité ? Est-ce qu'on est capable nous, de porter cette solidarité ?

Ceux qui ont cent fois plus, peuvent payer beaucoup plus qu'ils ne paient !

Nous avons une longue histoire de France qui nous montre que la solidarité, c'est possible ! Il ne faut pas faire payer uniquement les revenus du travail, non, ce n'est pas possible ! Il y en a qui vivent uniquement de la bourse sur leurs ordinateurs !

Dominique :

Pierre, tu viens de dire quelque chose d'important avec notre Histoire de France !

C'est vrai, en orientant, on n'est pas revenu dessus ! Quand la droite, l'APAH a orienté la PSD avec Juppé, il l'oriente parce qu'il ne sait plus très bien à quoi vont servir les Conseils Généraux, comme il faut effectivement leur donner un fromage, on donne la PSD. On ne reviendra pas dessus, on n'arrivera pas à faire revenir l'APAH vers la Sécurité Sociale, bien prête à le prendre, elle n'était pas aussi déstabilisée qu'aujourd'hui !

Moi, je vois quand on discute avec les responsables de la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie à Lyon), on sent au départ, les techniciens, les gens qui font avancer les dossiers, je me demande aujourd'hui, si la CRAM est en capacité de récupérer ça. Pourquoi pas ? Et ça c'est dommage !

Effectivement, je reviens vers la situation en France. On va vers les Présidentielles et selon le département dans lequel vous êtes, vous êtes plus ou moins bien traités...

Un exemple : vous savez, avec la surveillance de nuit, les auxiliaires de nuit, tous ces gens qui vont au domicile des personnes...dans le Territoire de Belfort, on calcule d'abord votre APAH, (faut savoir si quelqu'un de nuit, vous avez aussi besoin la journée) donc, on calcule, on fait le bilan des besoins : repas, télé alarme... et après pendant un certain temps, vous avez l'auxiliaire de nuit en plus.

Dans la Loire, ça n'a jamais marché. Pourquoi ? On a dit : si vous voulez une auxiliaire de nuit, il faut que ça rentre dans l'APAH ou la payer ! Si vous avez des enfants qui peuvent contribuer...

Alors, on le voit, tous les français ne sont pas traités de la même façon ! Encore une injustice !

Et, au niveau des handicapés, on commence à encourir ce risque !

Intervenant : Dans la Loire on vient de créer un Fonds Départemental de Compensation. Financeurs en septembre qui se sont retirés ou qui attendent (exemple gros financeur : Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui mettent de l'argent avec le Conseil Général et autres prestataires !

Dana : Il faut des moyens de vivre pas besoin d'avoir recours à tous ces systèmes !

Intervenant : Nous, représentants associatifs on n'y peut rien ! Lorsque la CDA sur proposition de l'équipe pluridisciplinaire attribue à une personne tant d'heures, le tarif est différent suivant si aidant familial, prestataire ou mandataire, il va du simple au double !

Dana : ben voyons ! Que l'on nous donne les moyens décents pour vivre ! Que l'on cesse de nous assister ! Donnez-nous les moyens de vivre pour aller vers plus d'autonomie et si nous avons les moyens pour vivre nous paierions nous-mêmes ces services ! D'ailleurs vos associations, elles nous prennent plus de 17 € l'heure si nous ne recevons aucune aide ! Autant rechercher les services nous-mêmes avec des chèques emplois services, cela revient beaucoup moins cher !

Le président de l'APAJH : Ce n'est pas forcément ce que je pense ! Si je vous donne 2 fois le SMIC, si moi l'Etat, je n'ai pas les moyens de vérifier ce que vous en faites, les contribuables que nous sommes tous vont peut-être interroger sur cet argent que je vous ai distribué !

Je crois qu'il y a des avancées qu'il faut faire avancer !...s'ensuit une liste de sigles tous plus indigestes les uns que les autres !

Dana et Maurice en aparté (*: ce qu'on en pense : il ne faut pas être extrémiste et demander 2 smic, on n'en demande qu'1 et si pour justifier la dépense de ce SMIC, il y a besoin d'embaucher des hauts fonctionnaires qui gagnent 10 fois le SMIC, où va-t-on ? Ces hauts fonctionnaires seraient plus avisés de contrôler la fraude et les tricheurs qui sont légion à la Sécurité Sociale !*)

Dana révoltée : Tout cela, c'est de la belle théorie !

Pour en revenir à un autre exemple : Admettons que le Fonds Départemental de Fonds de Prestation doive payer la différence entre la sécu et 90 % du prix du fauteuil et que 10 % reste en tous les cas à la charge de l'assuré (ou aux parents d'un enfant en situation de handicap souvent dû à une maladie génétique orpheline), dans le cas d'un fauteuil à 10000 €, 10 % font bien 1000 € avec un revenu de moins de 612 €, combien faut-il de temps pour payer ces 1000 €?

(Et, bien souvent c'est 2000 € quelquefois plus qu'une personne ou une famille doit aller chercher désespérément ! Et, il en est de même pour d'autres appareillages, tels pour le déficit auditif, le chien d'aveugle et tant d'autres prothèses...)

Un intervenant : Et les loisirs ?

Dana : Parlons-en ! Les cinémas, les piscines restent inaccessibles, quant à la Culture cela dépend de votre lieu de résidence. Il y a peu, nous avons voulu aller au cinéma ! Nous avons dû (comme pour les médecins et spécialistes) téléphoner avant pour l'accessibilité ! Des montagnes de marches à Roanne, trois marches à Charlieu, Chauffailles c'était fermé ! C'est

comme l'hôtel des impôts à Roanne une montagne pour y accéder...*((et ne parlons pas du scandale des anciens locaux du médecin de la Cotorep, pense encore Dana!))*

Un intervenant : A Charlieu cela reste possible par l'issue de secours ! C'est humiliant, j'en conviens ! Ah ! Nous devons signaler que la salle de Charlieu possède une audio diffusion pour les sourds !

Un autre : Le multiplex de Roanne sera-t-il accessible ?

Silence...

Un autre : Les problèmes deviennent si difficiles que cela échappe aux citoyens de base...

Une bonne idée, une bonne proposition surgit : Il faudrait inventer un relais pour aider aux démarches de toutes ces personnes handicapées... Peut-être, la mise en place d'un n° vert, fil vert, accessible dans toutes la France, qui oriente sur le bon chemin tout ce qui se rapporte à la pathologie de l'un ou de l'autre, vers le bon guichet, l'association de référence de la maladie, les bonnes adresses, la ou les bonnes personnes...

Dominique : Il faut noter la volonté de l'Equipe Territoriale vers la reconnaissance d'un handicap. Les associations ont résisté très longtemps à aller vers ce type de reconnaissance. Tirer vers le bas, les personnes âgées nettement moins bien traitées que les personnes handicapées.

N'oublions pas que C. Cruchner crée en 2000, 20 CLIC (Centre Locaux Information et Coordination). Est-ce qu'on les garde pour les personnes âgées, mais ils doivent trouver leur place dans le MDPH, des équipes qui pourront aller ou recevoir des personnes pour les aider à monter les dossiers et tirer d'autres ficelles ?

Ils travaillaient avec d'autres structures, Collectivité Territoriale comme Roanne, 20 dossiers lourds handicapés et 200 personnes âgées. Dans cette convention pour Roanne : Ingénieurs, architectes pour analyser les besoins pour une douche, un WC, un chauffage... On a défini tous ces outils dont on a besoin, ces guichets uniques relayés par des associations... Orientation Ségolène Royal, renforcer le monde associatif (lequel ?), l'A.P.F. et autres ont fait avancer des choses. Une personne seule ne peut pas faire avancer les choses.

Le handicapé dans la Creuse ne soit pas plus maltraité que dans le Dauphiné, simple exemple.

Jean-Paul Thorat : Je cite le Conseil Général ' Ils vont nous coûter cher les handicapés !'

((et...Dana pense rêveuse : pas plus que certaines salles Régionales de PACA entrevues à la TV qui croulent de luxe ou combien vos salaires, messieurs , allez oser l'avouer ? Avez-vous un enfant victime d'une maladie génétique orpheline ou polyhandicapé ou autiste ou sourd ou victime d'un accident, lui il n'a rien demandé et ne demande qu'à vivre dignement avec tous les droits fondamentaux de l'humain appliqué pour lui aussi et que vous lui refusez aussi généreusement ? Et, ce durant sa vie entière...Alors, s'il vous plaît ayez la décence au moins de vous taire !))

Dominique : Le Conseil Général manque de financement de 33 millions d'euros... *((Ben où ils sont les sous ? C'est toujours la même histoire ! Quand ce n'est pas les problèmes de sécurité qu'on nous balance à la figure pour ne pas nous voir, c'est les sous ! T'inquiète y en a ben pour d'autres choses moins vitales))*... et il a plus de 30 millions d'euros de déficit !... *((Y vont dire que c'est de notre faute bientôt !))*.

Ils se sont sentis obligés de revenir sur l'APLD, faire un cadrage minimum !... Certains départements se sont montrés plus volontaristes.

Retard sur les CAT ...*(Bof, maintenant, dans certains coins, ils ne se gênent même plus, ils y mettent même des valides !)*, L'AGFI, est-ce que ça fonctionne comme on voudrait ?

Chercher à collecter les contributions des Entreprises qui emploient des handicapés. L'AGFI reçoit des contributions considérables, on sait que les Entreprises sont pénalisées si elles n'emploient pas de handicapés...cela doit représenter un pactole considérable !...

(dans la Loire elles en ont rien à fichent, elles préfèrent encore les payer plutôt que d'embaucher ! On le sait le taux de chômage est 20 fois plus élevé pour une personne handicapée que pour une personne valide!))

Bruno V. : Technicien de l'Emploi de la Chambre d'Insertion, l'AREMSA, pendant 5 ans, j'ai fait le maintien de l'emploi d'une personne, toujours dans son emploi qui rencontrait des problèmes de santé, il fallait avancer, trouver des solutions de reclassement, prévention qui peut éviter des classements en inaptitude.

Pour l'AGFI on doit dire que sur ces questions là, elle était au top, aujourd'hui, c'est toujours vrai. Il y a un bémol quand même sur ces participations car, aujourd'hui, les entreprises devraient mettre la main à la poche pour un certain nombre de choses.

'On est très fort pour mettre des radars de partout afin d'éviter des morts, mais il y a plus de mort au travail que sur les routes !'

On voit des Entreprises où on reprend encore le ciment à la main !!!...Il y a plein de choses qui ne vont pas dans les Entreprises en terme de prévention. Faire la différence entre la notion du handicap, si j'avais demain à présenter un dossier. Pour moi, il y a la prescription en inaptitude, la formation et le reclassement. Et des personnes qui sont handicapées, voire lourdement handicapées, c'est la déficience (*déficit visuel*) visuelle, les sourds et les malentendants, en chariot (sic !) ou même lourdement handicapées, on peut arriver à trouver du travail (sic !) L'important ce n'est pas de trouver les moyens pour qu'ils puissent vivre, mais de trouver les moyens pour qu'ils puissent travailler !

((Alors là c'est méconnaître une partie du problème car à + de 80 % d'un handicap lourd, ces personnes ne peuvent pas travailler !! Alors comment on fait ?))

Dans la Loire, on ne les embauche pas !

C'est une question nationale, quand on fait des présentations, quand on parle du handicap, c'est quelqu'un forcément en chariot (sic). Mais si quelqu'un qui a la maladie de la farine il n'est pas handicapé mais accidenté du travail ((ou maladie professionnelle, ce qui est bien différent)) pourtant, il a le statut de handicapé avec le statut actuel !!!

Il y a des gens qui disent qu'ils ne peuvent plus travailler là, et qui disent qu'ils sont handicapés !!! *((Il ne faut pas tout mélanger : les maladies professionnelles et les personnes en situation de handicap !))* Cette notion de travailleur handicapé me pose problème telle qu'elle est définie.

Les associations financent un certain nombre de prestations qui ne rentrent pas dans leur mission. L'AGFIP aujourd'hui et CAP emploi, en ont fait les frais, ils ont perdu 25 emplois. On n'a pas pu compter sur une politique de gauche et de droite pour soutenir l'association. Sur 2006, il y a eut 150 placements sur Roanne. Aujourd'hui l'AGFI a recentré ses dépenses sur les territoires où il n'y avait pas de CAP emploi. L'AGFIP est gérée paritairement. Elle a mit le paquet en stage de formation.

Dominique : Quand l'AGFI a été recentrée sur ses comptes, la cour des Comptes fait cette remarque, il faut qu'elle développe des CAP emplois où il n'y en a pas, bon là c'est bien ! Par contre, par rapport à ce qu'elle donnait auparavant, ça veut dire que ce redéploiement, qui a donc, absorbé ce qu'elle donnait plus, ou bien elle a contribué à faire un pactole important ?

Au point qu'un moment, on cherchait un peu, à lui prendre ses sous pour financer le chômage. Est-ce que le tutorat, enfin, c'est-à-dire le fait que dans une Entreprise, à l'interne ou à l'externe, il y ait une personne soit le médiateur de personnes qui ont un handicap psychologique, soit une dépression, par exemple, est un frein pour les chefs d'entreprise parce que s'il faut qu'ils gèrent la personne pour des raisons complémentaires extérieures à l'entreprise, dire bon il y a un souci en famille, c'est un élément qui aiderait les handicapés de savoir que quelqu'un serait là pour les écouter.

L'entreprise ou le chef d'équipe ne sont pas là pour écouter !

Un participant :

Sur deux demandes de PCH, deux dossiers que je connais bien, un déficient visuel demande un équipement, en invalidité 2, il ne travaille pas. Son dossier établi en avril 2006 reçu en décembre avec une aide de 2000 € sur 4500 €, c'est déjà bien, auparavant sur le même barème, il y avait le revenu qui comptait.

Un autre monsieur, handicap visuel, demande en juin 2006, pour acheter un agrandisseur, sachant qu'il commence une formation professionnelle le 7 juillet, termine le 22 décembre, il vient juste de recevoir comme quoi, sa demande vient d'être enregistrée, oui mais, maintenant la formation est finie...alors il est obligé d'emprunter à la SOFINCO, quémander de l'argent au fonds social de la sécurité sociale, de sa mutuelle...

On marche sur la tête ! Celui qui en avait pas un besoin urgent a été servi pendant que l'autre n'a rien eut !!!

Quand on va chercher un dossier à la MDPH, on demande à la personne 6 fois son identité, quand on a faire à un public déficient qui ne sait même pas remplir les dossiers, des personnes reçues pendant des mois et des mois. Toutes ces questions là...c'est un constat !

La MDPH s'est mise en place il y a 9 mois...et après... maintenant qui paie ?

Dominique :

La retraite des handicapés. Domaine du travail, les ministres, Balladur, Raffarin, et autres, la réforme de Fillon, ça veut dire qu'en situation de handicap aujourd'hui ? Vous réagissez comment devant le nombre d'années de cotisation pour ces personnes, qui handicapées ont un vieillissement précoce ?

Un participant :

L'atelier protégé est devenu entreprise adaptée, il faut comprendre le système. Les gens les plus handicapés ont de moins en moins accès aux entreprises adaptées ! On est amené à placer des gens qui ne relèvent pas du handicap pour améliorer le rendement !

Un autre :

L'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique demeure un problème ?

Dominique :

Dans les Collectivités territoriales, il y a maintenant un référent handicapé dans chaque Direction, les directeurs devront rendre compte car la Fonction Publique n'est pas bon élève.

MORALITE en aparté : Les petites entreprises de moins de 50 salariés se forcent à embaucher et les grosses entreprises fabriquent des handicapés !

Un suivant :

Certains postes de travail ne retiennent pas le niveau de qualification. Rejet des handicapés dans le milieu du travail.

Un participant :

Je voudrais en venir aux enfants, pour ne pas oublier cette partie de la population. On peut accueillir les enfants à l'école, la loi oblige et après on met en place les termes d'accompagnement. Il y a 82 AVS dans le Loire.

Dominique Fruleux :

La loi dit que tous les enfants doivent être accueillis à l'école, inscrits en milieu ouvert. Il y a des collègues pour l'emploi d'un AVS, voir appréhender tous les rythmes scolaires. Il y a des Comités d'Administration qui refusent d'embaucher ces personnels. Le morceau est emporté par la peur de les accueillir. Ces postes ne sont pas payés par l'établissement, mais payés par l'Etat. Ça ne pèse donc pas sur le budget d'un établissement, par contre, le contrat aidé ça semblait être vécu comme une difficulté d'intégrer ces personnes fragilisées et souvent les directeurs n'avaient pas envie de se transformer en chef du personnel. Donc, ça c'est un point, il faudrait qu'on cause. Comment un directeur, un proviseur, fait pour piloter ce personnel ?

Jean-Paul :

Il s'avère que le directeur, c'est pas les emplois jeunes d'avant, on est d'accord là-dessus ? Les AVS, ce sont des emplois précaires de 3 ans maxi, des anciennes surveillantes et les EVS qui sont eux, embauchés dans des structures maternelles, employés sur une année scolaire. L'enfant handicapé a besoin d'accompagnement et l'EVS ou l'AVS doit être formée. Je voulais obtenir une AVS mais je n'ai pas obtenu la majorité dans mon école !!!

Dominique :

Pour l'enfant accueilli en milieu ouvert, est-ce un plus pour l'enfant avec un prof qui n'a pas été formé pour cela ?

Jean-Paul :

Moi, si j'avais un enfant handicapé scolarisé, je ferais confiance à l'Etablissement qui doit réunir une équipe éducative dans l'école qui doit se réunir avec une équipe pour un suivi de scolarisation ((*un projet de vie*)) pilotée par l'institutrice(eur), avec la famille, les enseignants, le médecin scolaire, éventuellement le directeur de l'IME de St Nizier sous Charlieu, (ou une ADAPEI association concurrente) et on peut faire intervenir son médecin de famille. Donc, avec tous ces éléments on a un projet personnalisé de scolarisation PPS. Il est ensuite transmis à cette Commission des Droits à l'Autonomie ((*encore une, qu'est-ce qu'on fait vivre comme monde !!!*)) dans le cadre de la MDPH ((*qui ne marche pas !*)).

Elle étudie ce projet, voit si l'enfant a besoin en tant que personne et non plus en tant qu'élève (aide humaine) et rend une réponse sur le nombre d'heures à l'école. Elle se prononce sur un SSA (Structure Spécialisée Adaptée) où elle peut se prononcer sur un nombre d'heures dans un Etablissement Spécialisé.

Il n'y a pas ainsi le risque de mettre tous les enfants handicapés en milieu ouvert. A priori, si on avait tous les moyens, mais ce n'est pas possible pour tous les handicapés exp/ de la trisomie 21. Il trouve sa place dans les CLIS. ((*OUI, mais elles se sont cassées la gueule, ce sont des classes poubelles !*)) Ce projet personnalisé de scolarisation est accompagné d'un plan de Compensation, va faire l'objet d'un suivi à la demande des familles et du référent revu tous les ans pour une nouvelle évaluation. ((*Ben, quel parcours et quel rejet !*))

Dominique :

Y a-t-il une prise en charge de la qualité ?

Jean-Paul :

Il peut y avoir 9 heures pour un enfant en école ordinaire mais, il y aura une liste de priorité...on peut décider d'octroyer 7 heures.

Maurice :

Alors que fait-on du reste, on se balade dans les couloirs avec son AVS ? Dans ces cas là, on se démerde !

Jean-Paul termine sur cet exemple :

Un enfant avec un handicap fonctionnel et des problèmes graphiques, aussi. Je l'ai accompagné. L'APF sur Roanne avec le toubib, les parents voulaient un accompagnateur, mais rien de prévu. L'année d'après, voyage scolaire, j'ai dû porter cet enfant sur le dos et l'année d'après les parents ont renoncé et l'ont placé à St Paul en Institut !

Dana :

Ce constat est lamentable !

On sera content quand ça changera avec Ségolène !